### ART. 11 N° CL675

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343) Adopté

## **AMENDEMENT**

N º CL675

présenté par M. Boudié, rapporteur

#### **ARTICLE 11**

Substituer aux alinéas 19 et 20 les quatre alinéas suivants :

- « 2° bis L'article 77-1-3 est complété par un alinéa ainsi rédigé :
- « « Le second alinéa du même article 60-3 est applicable. » ;
- « 3° L'article 99-5 est complété par un alinéa ainsi rédigé :
- « « Le second alinéa du même article 60-3 est applicable. » ; ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.